

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 mai 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 V. 173** Vœu relatif au développement d'expositions itinérantes à Paris.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant les nombreux avantages des expositions itinérantes : démocratisation culturelle, rayonnement de l'art, dynamisation des espaces et des quartiers, rencontres avec les publics, maillage territorial, cohésion du territoire, etc. ;

Considérant le projet « Terre de rencontres », porté par l'artiste plasticien Armand-Julien Waisfisch et de nombreux artistes, dont l'objectif est de relier Saint-Denis et Pierrefitte autour d'une exposition de peintures itinérante ;

Considérant que les œuvres des différents artistes s'exposeront dans divers lieux publics (centre sociaux ou culturels) selon l'itinéraire du tramway reliant les deux villes, ceci leur permettant d'aller à la rencontre des habitants et des quartiers ;

Considérant que ce projet souhaite réintroduire l'art dans l'espace public ;

Considérant l'implication de la Ville de Paris pour l'installation de nouvelles œuvres d'art dans l'espace public comme le montrent les quinze œuvres installées depuis 2014 ;

Considérant cependant que l'installation d'œuvres d'art dans l'espace public est utile pour le cadre de vie, pour l'embellissement de la ville mais qu'elle ne suffit pas à dépasser les blocages à la fois psychologiques et sociaux liés à la fréquentation d'établissements culturels ;

Considérant les nombreux projets soutenus ou encouragés par la Ville de Paris se déployant dans l'espace public ou dans les structures non culturelles par le biais des aides à projets et à la résidence notamment, et pour lesquels la médiation est un critère primordial ;

Considérant l'action du FMAC de diffusion de la collection hors-les-murs, auprès des scolaires (37 œuvres installées dans 30 établissements en 2016-2017) mais aussi dans des structures du champ social ;

Considérant qu'en complément de la curiosité intellectuelle et artistique, il est important que ce soit l'art et les artistes qui aillent à la rencontre des citoyens et des habitants, parfois intimidés par l'art contemporain ;

Considérant que la discussion avec les artistes et la présence d'œuvres, notamment contemporaines, dans les espaces publics du quotidien peuvent permettre la déconstruction de certains préjugés liés à la création d'aujourd'hui ;

Considérant que de nombreux musées, notamment de la Ville de Paris développent des expositions hors-les-murs et itinérantes (exposition sur le thème du portrait présentée place Jean Jaurès à Montreuil en juillet 2017 ; modules adaptables en direction du jeune public actuellement présentés au musée Cognacq-Jay et ayant vocation à se déplacer, exposition « Vivre ensemble » présentée dans différents foyers de protection de l'enfance en 2017...) ;

Ainsi, sur proposition de Fadila MEHAL et les élus du groupe Démocrates et Progressistes, au nom de l'exécutif,

Emettent le vœu :

- Que la Ville de Paris encourage les artistes à présenter leurs propres œuvres dans le cadre d'expositions itinérantes circulant sur les territoires, pour partir à la rencontre des publics et établir un dialogue direct et quotidien entre citoyens et créateurs ;
- Que la Ville de Paris poursuive et renforce ces premières expérimentations d'expositions itinérantes et temporaires dans divers espaces publics de la Ville (Centres d'action sociale, établissements sportifs, de la petite enfance, immeubles HLM, jardins, places, etc.) ;
- Que la Ville de Paris développe la présentation itinérante d'œuvres mettant en avant la jeune création contemporaine, à travers notamment les œuvres du Fonds Municipal d'Art Contemporain (FMAC), expliquées par les médiateurs.